

Ville d'Isbergues
Place Emile Basly

CS 70029 62330 ISBERGUES Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire le samedi 29 juin 2024 de 14 heures à minuit au city Léo Lagrange

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Monsieur Franck ACCART, président de l'Amicale Laïque de Molinghem, domicilié à Isbergues au 14 rue Robert Schuman, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes, le samedi 29 juin 2024 de 14 heures à minuit au city Léo Lagrange.

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Monsieur Franck ACCART, président de l'Amicale Laïque de Molinghem est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, à l'occasion de la Fête des écoles, le samedi 29 juin 2024 de 14 heures à minuit au city Léo Lagrange.

Article 2: A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 2 4 MAI 2024

Publié le 1 0 JUIN 2024

Le Maire,

David THELLIER